

**CONSEIL MUNICIPAL  
PROCÈS VERBAL DE SÉANCE**

**Séance du 13 novembre 2019 à 18 heures 00.**

**Présents :**

M. AURISSET Bernard, M. BERGERAS Christian, M. BERGERAS Roland, Mme COUTURE Marie-Louise, Mme DARAN Brigitte, Mme DÉSOLÉ BERGES Isabelle, M. GARAT Bernard, Mme HIRSCHINGER Sandrine, M. IRALDE Jean-Marc, M. JOUANILLOU Serge

**Absent :** M. HUSSON Christophe

**Excusés :** M. HAURET Olivier, M. MENDOZA Pierre, Mme MERCATBIDE Valérie, Mme SALIOU Pascale

A été nommée **secrétaire de séance** : Mme HIRSCHINGER Sandrine.

**ORDRE DU JOUR :**

- 1 – Réalisation d'un emprunt pour la réhabilitation du groupe scolaire
- 2 – Réalisation d'un emprunt pour la réhabilitation d'une partie du réseau d'assainissement collectif
- 3 – Tarifs des redevances d'assainissement
- 4 – Autorisation d'engager, de liquider, de mandater les dépenses d'investissement
- 5 – Avis du Conseil Municipal sur le projet de déclaration de projet n°1 avec mise en compatibilité du PLU avant approbation par la CCHB
- 6 – Avis du Conseil Municipal sur le projet de modification n°1 du PLU avant approbation par la CCHB
- 7 – Actualisation des tarifs des redevances d'occupation du domaine public
- 8 – Tarif de location au mois des salles communales pour les intervenants
- 9 – Attribution d'une subvention exceptionnelle pour le Comité Santé Offre de Soins de Proximité Haut-Béarn et Soule
- Divers

Monsieur le Maire invite l'assemblée à approuver le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 15 octobre 2019.

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-23 et R.2121-9, le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance du 15 octobre 2019, à l'unanimité.

Avant de commencer la séance, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de modifier l'ordre du jour de la manière suivante :

- Ajout des points 6-7-8-9

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la modification de l'ordre du jour.

## **2019-66 Réalisation d'un emprunt pour la réhabilitation du groupe scolaire**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que plusieurs organismes bancaires ont été contactés pour la réalisation d'un emprunt de 120 000 euros pour financer les travaux de réhabilitation du groupe scolaire.

Il ressort de la consultation que l'offre présentée par le Crédit Agricole Pyrénées Gascogne répond le mieux aux attentes de la commune.

Cette offre présente les caractéristiques suivantes :

**Durée de prêt** : 15 ans

**Taux** : taux fixe 0.78%

**Périodicité de remboursement** : trimestrielle

**Montant de l'échéance constante** : 2 121.23€

**Remboursement du capital** : in fine ou avant terme si disponibilité financière avec préavis d'un mois moyennant le paiement d'une indemnité de gestion équivalente à 2 mois d'intérêts, et uniquement, en cas de remboursement en période de baisse de taux, d'une indemnité financière actuarielle.

**Frais de dossier** : 360€

Monsieur le Maire propose donc à l'assemblée de se prononcer sur la conclusion de cet emprunt.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir largement délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE de contracter auprès du Crédit Agricole Pyrénées Gascogne un prêt de 120 000 euros émis aux conditions suivantes :

**Durée de prêt** : 15 ans

**Taux** : taux fixe 0.78%

**Périodicité de remboursement** : trimestrielle

**Montant de l'échéance constante** : 2 121.23€

**Remboursement du capital** : in fine ou avant terme si disponibilité financière avec préavis d'un mois moyennant le paiement d'une indemnité de gestion équivalente à 2 mois d'intérêts, et uniquement, en cas de remboursement en période de baisse de taux, d'une indemnité financière actuarielle.

**Frais de dossier** : 360€

CHARGE Monsieur le Maire de signer le contrat y afférent.

Vote : 10

### **2019-67 Réalisation d'un emprunt pour la réhabilitation d'une partie du réseau d'assainissement collectif**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que plusieurs organismes bancaires ont été contactés pour la réalisation d'un emprunt de 100 000 euros pour financer les travaux de réhabilitation du réseau assainissement collectif.

Il ressort de la consultation que l'offre présentée par le Crédit Agricole Pyrénées Gascogne répond le mieux aux attentes de la commune.

Cette offre présente les caractéristiques suivantes :

**Durée de prêt** : 15 ans

**Taux** : taux fixe 0.78%

**Périodicité de remboursement** : trimestrielle

**Montant de l'échéance constante** : 1 767.69€

**Remboursement du capital** : in fine ou avant terme si disponibilité financière avec préavis d'un mois moyennant le paiement d'une indemnité de gestion équivalente à 2 mois d'intérêts, et uniquement, en cas de remboursement en période de baisse de taux, d'une indemnité financière actuarielle.

**Frais de dossier** : 300€

Monsieur le Maire propose donc à l'assemblée de se prononcer sur la conclusion de cet emprunt.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir largement délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE de contracter auprès du Crédit Agricole Pyrénées Gascogne un prêt de 100 000 euros émis aux conditions suivantes :

**Durée de prêt** : 15 ans

**Taux** : taux fixe 0.78%

**Périodicité de remboursement** : trimestrielle

**Montant de l'échéance constante** : 1 767.69€

**Remboursement du capital** : in fine ou avant terme si disponibilité financière avec préavis d'un mois moyennant le paiement d'une indemnité de gestion équivalente à 2 mois d'intérêts, et uniquement, en cas de remboursement en période de baisse de taux, d'une indemnité financière actuarielle.

**Frais de dossier** : 300€

CHARGE Monsieur le Maire de signer le contrat y afférent.

Vote : 10

### **2019-68 Tarifs des redevances d'assainissement**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la redevance d'assainissement doit couvrir les charges consécutives aux investissements et au bon fonctionnement de la station d'épuration et du réseau.

Compte tenu des dépenses engendrées par les travaux de réhabilitation d'une partie du réseau d'assainissement collectif et compte tenu des dépenses à engager pour la construction d'une

nouvelle station d'épuration, il propose d'augmenter le montant de la part fixe à 40€ et de maintenir le prix du mètre cube d'eau rejeté à 1.60€.

Cette augmentation sera effective pour la facturation 2020.

Après avoir entendu Monsieur le Maire dans ses explications, et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

MAINTIENT le tarif de la redevance assainissement à 1.60€ le m3 d'eau rejeté,

FIXE le montant de la part fixe à 40€.

Vote : 10

### **2019-69 Autorisation d'engager, de liquider, de mandater les dépenses d'investissement**

Monsieur le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales

Article L 1612-1

Modifié par LOI n°2012-1510 du 29 décembre 2012 - art. 37 (VD)

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Les dépenses d'investissement pour le budget communal concernées sont les suivantes :

- matériel bureau et informatique : 1 341€
- mobilier : 6 000€
- immobilisation en cours opération 85 reconstruction école : 300 000€

Les dépenses d'investissement pour le budget assainissement concernées sont les suivantes :

- installation matériel et outillage technique opération 12 : 100 000€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE d'accepter les propositions de Monsieur le Maire dans les conditions exposées ci-dessus.

Vote : 10

### **2019-70 Avis du Conseil Municipal sur le projet de déclaration de projet n°1 avec mise en compatibilité du PLU avant approbation par la CCHB**

La CCHB a engagé par délibération du 22 mars 2018 la déclaration de projet n°1 avec mise en compatibilité du PLU de Ledeuix.

La CCHB s'apprête à approuver le projet de déclaration de projet n°1 avec mise en compatibilité du PLU lors du prochain Conseil Communautaire qui aura lieu le 11 décembre 2019. Elle souhaite une validation du Conseil Municipal sur ce projet.

Ce projet permettra la réalisation d'une station d'épuration (STEP) sur la parcelle D 399. Cette STEP collectera les effluents des communes de Ledeuix, Estos, Goès, Précilhon et d'un quartier d'Oloron-Sainte-Marie.

A cet effet le Conseil Municipal de la commune de Ledeuix a été convoqué ce jour.

Le projet de modification n°1 du PLU a été soumis à l'avis des personnes publiques associées et à enquête publique du 17 septembre au 18 octobre 2019.

Les personnes publiques associées n'ont émis aucune remarque remettant en question le projet de STEP.

A ce jour, le commissaire-enquêteur n'a pas remis son rapport, avis et conclusions sur le projet. Toutefois, le PV de synthèse ne fait état d'aucune observation concernant le projet de STEP.

La déclaration de projet avec mise en compatibilité n°1 du PLU devrait ainsi être proposée à l'approbation du Conseil Communautaire telle que présentée lors de l'enquête publique (sous réserve du rapport, avis et conclusions du commissaire-enquêteur).

Monsieur le Maire invite en conséquence le Conseil Municipal à prendre connaissance de l'ensemble du dossier et à en délibérer.

Le Conseil Municipal, oui l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir largement délibéré, à l'unanimité,

DONNE un avis favorable au projet de déclaration de projet avec mise en compatibilité n°1 de la commune de Ledeuix tel qu'il sera établi en vue de son approbation par le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Haut-Béarn (sous réserve du rapport, avis et conclusions du commissaire-enquêteur).

CHARGE Monsieur le Maire de notifier la présente délibération à la Communauté de Communes du Haut-Béarn.

Vote : 10

### **2019-71 Avis du Conseil Municipal sur le projet de modification n°1 du PLU avant approbation par la CCHB**

La CCHB a engagé par délibération du 12 avril 2018 la modification n°1 du PLU de Ledeuix afin de permettre les annexes et extensions en zone Naturelle (N) et Agricole (A).

La CCHB s'apprête à approuver le projet de modification n°1 du PLU lors du prochain Conseil Communautaire qui aura lieu le 11 décembre 2019. Elle souhaite une validation du Conseil Municipal sur ce projet.

A cet effet le Conseil Municipal de la commune de Ledeuix a été convoqué ce jour.

Le projet de modification n°1 du PLU a été soumis à l'avis des personnes publiques associées et à enquête publique unique du 17 septembre au 18 octobre 2019.

Les personnes publiques associées n'ont émis aucune remarque remettant en question le projet de modification.

A ce jour, le commissaire-enquêteur n'a pas remis son rapport, avis et conclusion sur le projet de modification. Le PV de synthèse ne fait état d'aucune observation concernant directement l'objet de la modification.

Aussi, le projet de modification sera proposé à l'approbation du Conseil Communautaire en prenant en compte les éventuelles remarques qui seront émises par le commissaire-enquêteur dans son rapport, avis et conclusions.

Monsieur le Maire invite en conséquence le Conseil Municipal à prendre connaissance de l'ensemble du dossier et à en délibérer.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir largement délibéré, à l'unanimité,

DONNE un avis favorable au projet de modification n°1 de la commune de Ledeux tel qu'il sera établi en en vue de son approbation par le Conseil Communautaire de la CCHB (sous réserve du rapport, avis et conclusions du commissaire-enquêteur).

CHARGE Monsieur le Maire de notifier la présente délibération à la CCHB.

Vote : 10

#### **2019-72 Actualisation des tarifs des redevances d'occupation du domaine public**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'actualiser les tarifs des droits de stationnement applicables au 1er janvier 2020.

Il fait les propositions suivantes :

	Tarif actuel	Tarif proposé
Véhicule aménagé "pizza"	12 €	12€
Véhicule aménagé, camelots : produits alimentaires et confectionnés	12€	12€
Vente ou livraison outillage	40€	40€
Vente ambulante lors de festivités et forains : pour le week-end	40€	40€
Cirques : par jour	50€	50€
Tarif jour de marché	-	3€

Après en avoir largement délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE les tarifs cités ci-dessus,

PRÉCISE que les tarifs seront appliqués à partir du 1er Janvier 2020.

Vote : 10

### **2019-73 Tarif de location au mois des salles communales pour les intervenants**

Pour faire suite à la réunion de la Commission des Biens Communaux du 13 novembre 2019, et à plusieurs demandes d'intervenants, Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il convient de fixer les tarifs de location au mois des salles communales pour les intervenants.

Il propose le tarif de 60€ par mois toutes charges incluses et soumis à convention de location.

Après avoir entendu Monsieur le Maire dans ses explications, et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

FIXE le tarif de la location de la salle à 60 euros par mois.

Vote : 10

### **2019-74 Attribution d'une subvention exceptionnelle pour le Comité Santé Offre de Soins de Proximité Haut-Béarn et Soule**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal, de la demande transmise par le Comité Santé Offre de Soins de Proximité Haut-Béarn et Soule, sollicitant une aide financière de la commune.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer une subvention exceptionnelle de 100€.

Après avoir entendu Monsieur le Maire dans ses explications, et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à 9 voix pour et 1 abstention

DÉCIDE l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 100€ au comité Santé Offre de Soins de proximité Haut-Béarn et Soule.

Vote : 9 pour, 1 abstention

### **QUESTIONS DIVERSES**

- Point sur les décisions prises par délégation.
- Point sur les autorisations d'urbanisme.
- Réhabilitation groupe scolaire : réception des travaux le 29/11/19. Déménagement prévu le 13/12/19 avec un accueil des enfants à la salle multi-activités par les agents de l'école.
- Entretien professionnels fin novembre.
- Salon des Maires : participation de M. le Maire.
- Numérique et fibre : sous répartiteur installé le 18/11/19 avec une connexion dans les 3 mois.
- Containers jaunes : attente de la livraison du SITCOM.
- Travaux assainissement collectif en cours par l'entreprise Hastoy. Demande de dérogation à la police de l'eau pour poursuivre les travaux dans le ruisseau.
- Déclaration préalable M. SUSBIELLES : demande de retrait de l'arrêté par le Sous-Préfet.
- Compteur Linky : courrier d'un administré à M. le Maire demandant de prendre un arrêté contre l'installation des compteurs Linky sur la commune.
- Informations diverses de M. le Maire pour le CCAS.
- Par rapport à l'incendie de l'école de Béziers, réflexion sur l'attribution d'une subvention exceptionnelle.

Début de séance : 18h13

Levée de séance : 20h41

Fait à Ledeux,

La secrétaire de séance

Sandrine HIRSCHINGER

Arrêté le présent procès-verbal du Conseil Municipal du 13 novembre 2019 à 9 délibérations.

2019-66 Réalisation d'un emprunt pour la réhabilitation du groupe scolaire

2019-67 Réalisation d'un emprunt pour la réhabilitation d'une partie du réseau d'assainissement collectif

2019-68 Tarifs des redevances d'assainissement

2019-69 Autorisation d'engager, de liquider, de mandater les dépenses d'investissement

2019-70 Avis du Conseil Municipal sur le projet de déclaration de projet n°1 avec mise en compatibilité du PLU avant approbation par la CCHB

2019-71 Avis du Conseil Municipal sur le projet de modification n°1 du PLU avant approbation par la CCHB

2019-72 Actualisation des tarifs des redevances d'occupation du domaine public

2019-73 Tarif de location au mois des salles communales pour les intervenants

2019-74 Attribution d'une subvention exceptionnelle pour le Comité Santé Offre de Soins de Proximité Haut-Béarn et Soule